

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 DÉCEMBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Société S.O.C.C.R.A.M.-
Avenant n° 11 au
contrat de délégation de
service public de
production, transport et
distribution de chaleur
du quartier du Bel Air**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 décembre 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 décembre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille neuf, le 17 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009)

*Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009, le compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur RAVEL à Madame BOUTIN
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Monsieur ROUSSEAU à Madame GENDRON
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Était absente et excusée :

Madame PERNOD-RONCHI

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN d'ORO

OBJET : SOCIÉTÉ S.O.C.C.R.A.M. - AVENANT N° 11 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR DU QUARTIER DU BEL AIR

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Un contrat de concession lie la Ville à la société S.O.C.C.R.A.M. jusqu'en 2012 pour la réalisation et l'exploitation des ouvrages nécessaires à la production, au transport et à la distribution de chaleur et de l'eau chaude sanitaire sur le quartier du Bel Air.

Il est apparu nécessaire de modifier certains éléments du contrat de concession :

- étendre le périmètre de concession afin de raccorder au réseau de chauffage urbain plusieurs constructions nouvelles (l'ensemble immobilier du « Ru de Buzot » sis rue Saint-Léger, ainsi que le futur gymnase sis rue des Lavandières). La Ville accepte que, pour chacun des raccordements, une somme correspondant à 40 % des investissements soit prélevée sur le compte de réserves.
- prolonger, jusqu'à la fin du contrat de concession, le mode de tarification de la fourniture de vapeur à la blanchisserie. Ce calcul du prix de la fourniture de vapeur a fait ses preuves pour les saisons de chauffe précédentes et jusqu'au 31 décembre 2009 (avenants n° 9 et n° 10).
- en application d'une nouvelle nomenclature définie par l'INSEE, acter la suppression de l'indice ICHTTS1 et son remplacement par l'indice ICHTIME (Indice du coût horaire du travail – tous salariés – industries mécaniques et électriques). Pour tenir compte de ces dernières modifications d'indices et en permettre une lecture plus aisée, les tableaux de calcul de révision des tarifs seront mis à jour.
- déterminer une valeur forfaitaire pour les frais de siège dans le cadre de l'établissement du rapport annuel du délégataire.

Afin d'acter ces modifications, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 11 au contrat de délégation de service public de production, transport et distribution de chaleur du quartier du Bel Air et tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 11 au contrat de délégation de service public de production, transport et distribution de chaleur du quartier du Bel Air et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye